



Licenciement économique d'un franchise

Par **herve22**, le **14/07/2014** à **15:48**

bonjour
ma question est plutôt simple

mon patron est entrain de vendre une partie de ses franchises dans le domaine commerciale. Par contre il garde beaucoup d'autres franchises dans le même domaine mais qui ne distribue pas les mêmes produits.

si il me licencie économiquement puis je l'attaquer au prud'homme car il n'y a pas de motif réel ou sérieux vu qu'il ne m'a pas fait de propositions de reclassement alors qu'il en a fait à d'autres??

à votre avis???

Par **P.M.**, le **14/07/2014** à **17:10**

Bonjour,

La recherche de reclassement avant le licenciement économique doit même se faire au travers des autres franchisés de la même enseigne...

Si les autres magasins appartiennent à la même entreprise ou au même groupe la recherche doit également se faire dans ce cadre...

Ce serait donc au Conseil de Prud'Hommes d'en apprécier en fonction des éléments proposés...